

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU SYNDICAL
DU SIEDMTO
Séance du 05 Juin 2024

Délibération n°058DB2024

Objet : Approbation du procès-verbal du Bureau syndical du 06/03/2024

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BEZINS

Nombre membres :			
<i>En exercice : 13</i>	<i>Présents : 9</i>	<i>Votants : 9</i>	<i>Absents/Excusés : 4</i>
Date convocation : 29/05/2024		Date de l'affichage : 29/05/2024	

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq du mois de juin, à 18 heures, le Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient s'est réuni à Vendevre-sur-Barse conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 sous la présidence de Patrick DYON, Président du Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient.

Etaient présents :

Messieurs BEZINS Jean-Pierre, DYON Patrick, DZIUBANOWSKI Alain, JACQUARD Gilles, LOYER Gilles, ROBLET Bernard, ROUAIX Michel.
Mesdames CHEVALLIER Marielle, FINELLO Lydie,

Etaient excusés / Avaient donné pouvoir :

Messieurs AUBRY Christophe, CHAUCHEFOIN Daniel, DESCHARMES Dominique, JOBARD Pierre.

formant la majorité des membres en exercice.

Vu les articles L 2121-15 et L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le rapporteur entendu,

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'approuver le procès-verbal de la séance du Bureau syndical du 6 Mars 2024.

PRÉCISE que la présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet :

- D'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne (25 rue du Lycée, 51 036 Châlons-en-Champagne Cedex ; tél. : 03.26.66.86.87 ; fax : 03.26.21.01.87 ; courriel : greffe.tachalons-en-champagne@juradm.fr ; site internet <http://chalons-en-champagne.tribunaladministratif.fr>) (R421-1 du code de justice administrative).

**SUITE DE LA DELIBERATION n°058DB2024
(Page 2 sur 2)**

- Cette demande pourra être assortie le cas échéant d'un référé suspension (article L521-1 du code de justice administrative)
- Ou d'un recours gracieux et/ou d'une demande préalable auprès des services du Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient. L'interlocuteur sera Monsieur Patrick DYON, Président du Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient, 36 rue des Varennes, 10 140 Vendeuvre-sur-Barse.



Patrick DYON
2024.06.05 21:13:20 +0200
Ref:6637542-9942488-1-D
Signature numérique
le Président

Patrick DYON